

Commissaire Enquêteur :

Jean-Marie JUAN  
65 Avenue des Villas  
47200 MARMANDE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur les projets de modification du zonage d'assainissement des communes  
d'AURIAC SUR DROPT, LEVIGNAC DE GUYENNE, LOUBES-BERNAC et VILLENEUVE DE DURAS  
(Département de Lot et Garonne)

Enquête publique du 06 avril 2021 au 12 mai 2021

Demande présentée par le Syndicat Départemental, EAU47



**CONCLUSIONS et AVIS du COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Je soussigné, Jean-Marie JUAN, commissaire enquêteur, désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision N° E21000015/33 du 04 février 2021 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux, pour conduire l'enquête publique portant sur le projet de modification du zonage d'assainissement des communes d'AURIAC SUR DROPT, de LEVIGNAC DE GUYENNE, de LOUBES-BERNAC et de VILLENEUVE DE DURAS (Département de Lot et Garonne).

L'enquête a été mise en œuvre par arrêté n°21-048-A du 11 mars 2021 de Madame la Présidente du Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne, Eau47, portant ouverture de l'enquête publique

Après avoir pris connaissance du dossier mis à l'enquête publique,  
Après avoir pris tous les renseignements nécessaires,  
Après avoir visité les lieux, objet de l'enquête publique,  
Après avoir mené l'enquête susvisée du 06 avril 2021 au 12 mai 2021,  
Après avoir assuré 8 permanences à la disposition du public, aux Mairies de :

**AURIAC-SUR-DROPT :**

- le mercredi 14 avril 2021 de 9h à 12h
- le vendredi 07 mai 2021 de 9h à 12h

**LEVIGNAC-DE-GUYENNE :**

- le mardi 06 avril 2021 de 9h à 12h
- le mercredi 12 mai 2021 de 9h à 12h

**LOUBES-BERNAC :**

- le vendredi 16 avril 2021 de 8h30 à 12h30
- le mardi 11 mai 2021 de 8h30 à 12h30

**VILLENEUVE-DE-DURAS :**

- le jeudi 08 avril 2021 de 13h30 à 17h30
- le mardi 04 mai 2021 de 13h30 à 17h30

J'ai l'honneur de présenter ci-après mes conclusions motivées relatives aux projets de modification de la zone d'assainissement des communes d'AURIAC SUR DROPT, de LEVIGNAC DE GUYENNE, de LOUBES-BERNAC et de VILLENEUVE DE DURAS.

Cette enquête publique du 06 avril 2021 au 12 mai 2021, s'est déroulée sans incident et conformément aux dispositions de l'arrêté n°21-048-A du 11 mars 2021, de Madame la Présidente du Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne, Eau47, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique.

Au cours de la période précitée, les dossiers et les registres des observations du public au cours de l'enquête publique sont restés ouverts pendant 37 jours aux mairies d'AURIAC SUR DROPT, de LEVIGNAC DE GUYENNE, de LOUBES-BERNAC et de VILLENEUVE DE DURAS.

Les dossiers numériques pouvaient être consultés par le public qui pouvait faire part de ses observations par courriel.

Un procès-verbal de « non observation » du public, a été adressé au Syndicat d'Eau 47.

A l'issue de cette enquête, il est possible de dresser un bilan résultant de l'examen du dossier soumis à l'enquête publique :

• **Aspects positifs :**

Les nouvelles cartes de zonage d'assainissement ont supprimé les zones qui n'étaient pas raccordables aux réseaux actuels, ou qui sont classées en non constructible (Zones Naturelles et Agricoles), ce qui a permis de raccorder des zones constructibles qui étaient à proximité du réseau.

Les stations actuelles sont en mesure de traiter les effluents des habitations déjà raccordées mais aussi les futures habitations prévues au PLUi, sans coût financier important puisqu'il n'y a pratiquement pas d'extension du réseau d'assainissement.

Au niveau environnemental la proposition de modification du zonage d'assainissement communal n'aura pas d'incidence pour l'environnement. Le raccordement aux réseaux existants et les traitements des stations d'épuration, mises aux normes, ont une incidence positive pour la préservation de la qualité des eaux et des ruisseaux.

• **Aspect autre :**

Je n'ai pas relevé d'élément qui puisse être motif à s'opposer aux modifications des zonages d'assainissement des quatre communes.

En tenant compte du rapport joint, de la conclusion et des raisons exposées ci-dessus, j'émet **un avis favorable** sur le projet de modification du zonage d'assainissement des quatre communes, AURIAC SUR DROPT, LEVIGNAC DE GUYENNE, LOUBES-BERNAC et VILLENEUVE DE DURAS (Département de Lot et Garonne).

Marmande le 26 mai 2021  
Le commissaire enquêteur  
Jean-Marie JUAN

